



## Mon poste de travail sous traiter

Par **derka**, le **03/11/2008** à **03:03**

je travaille dans une grande entreprise depuis 1988. en 1999 j'ai eu un accident de travail reconnu avec un taux ipp de 8% .mon employeur et le medecin de travail lors de ma reprise conviennent que je n'etats plus apte a l'emploi que je faisais (cariste).je recois donc une formation en tant que employe administratif et j'occupe ce poste depuis 2000 a ce jour.or depuis quelques mois mon employeur sans avoir consulter le comite d'entreprise va sous traiter mon poste.j'ai donc ete convoquer pour qu'il me tienne au courant et me demandant quel etait mon souhait de poste pour l'avenir.la premiere proposition de poste qui ma etait faite magasinier cariste , le medecin de travail apres l'etude de poste dit a la direction que au vu de mon dossier medical il me fallait un travail administratif. deuxieme proposition maintenance au chariot elevateur cela necessite egalement conduit de chariot.mais la mon employeur malgre mon refus d'accepter ce poste fait venir un ergonome pour ammenager le chariot que je vais utiliser. enfin ma question suis je en droit de dire a mon employeur que je reste a mon poste malgre que mon entreprise a deja signer le contract avec la fameuse societe de sous traitance? MERCI DE M'AIDER.